

Les violences contre les femmes

Les violences contre les femmes sont très fréquentes dans les sociétés africaines où elles sont considérées comme une chose banale. On en parle peu, à commencer par les victimes qui se taisent soit parce qu'elles les considèrent comme « normales », soit parce qu'elles ont honte ou alors parce qu'elles ont peur.

En Afrique, si des violences graves comme les blessures, les meurtres ou l'inceste sont considérées comme telles et punies par la loi, beaucoup d'autres, comme les gifles, les coups, le viol, les menaces, l'humiliation, les rapports sexuels forcés dans le cadre du mariage, l'excision ou l'infibulation ne sont pas considérées par tout le monde comme des violences. Or elles le sont.

La violence contre les femmes pose une question fondamentale, qui est celle du pouvoir que la société donne aux hommes sur elles. La majorité des hommes, et malheureusement des femmes aussi, restent persuadés que leurs filles ou leurs épouses leur appartiennent et qu'ils ont tous les droits sur elles. La violence devient alors la manifestation la plus évidente de leur volonté de contrôler le corps et l'esprit d'une femme

Aujourd'hui, le droit à l'intégrité physique, c'est-à-dire le droit d'une personne à ne pas être battue, blessée, violée ou sexuellement harcelée et de contrôler son corps, est une revendication fondamentale des femmes du monde entier.

Qu'est-ce que la violence contre une femme ?

De manière générale, on peut définir la violence comme l'utilisation de la force, de la peur ou du chantage pour obliger une personne à agir contre sa volonté. Elle inclut des comportements tels que le harcèlement sexuel, les coups, les blessures et le meurtre, le viol et l'inceste, les menaces et l'intimidation sous toutes ses formes, la prostitution forcée et l'esclavage sexuel. En Afrique, un grand nombre d'associations féminines, soutenues par les Nations unies et les organisations occidentales de défense des droits des femmes, ont obtenu que des pratiques telles que l'excision, l'infibulation et les mariages forcés soient désormais considérées comme des violences faites aux femmes.

La principale différence entre la violence ordinaire et celle qui est dirigée contre les femmes est son caractère sexuel, qui se révèle dans le viol, le harcèlement sexuel, l'excision et l'infibulation.

Une autre différence est la faiblesse physique des victimes, leur dépendance économique et les relations d'amour ou d'affection qui souvent les lient à ces hommes violents, qui, en retour, devraient les aimer et les protéger.

Les violences domestiques

La principale forme de violence dont les femmes sont victimes a lieu dans la famille C'est aussi dans la famille que beaucoup d'hommes ont appris à être violents. Enfants, ils ont vu leur père battre leur mère, et beaucoup de femmes battues viennent elles-mêmes de familles où le père était violent. Les victimes qui pensent que les coups et les brimades font partie du destin d'une femme mariée n'en parlent pas volontiers, même si elles se sentent embarrassées, honteuses et humiliées.

En Afrique, les données sur les violences contre les femmes sont rares. La majorité des femmes victimes de violences ne vont pas à l'hôpital, et ne portent pas plainte. Mais certaines enquêtes ont révélé que les causes les plus fréquentes de la brutalité masculine sont toutes liées à la façon dont les femmes remplissent leur rôle d'épouse et de mère, et leur soumission aux désirs du mari, qu'ils soient d'ordre sexuel, alimentaire ou autre.

On remarque que les femmes battues quittent rarement le mari violent. La majorité d'entre elles croient que les hommes ont le droit de battre leur femme ou que les enfants d'une femme qui a beaucoup souffert dans son ménage réussiront dans la vie. Certaines femmes pensent que c'est elles qui ont tort (elles ont osé élever la voix, le repas était trop chaud ou présenté avec retard, etc.). Mais la raison la plus fréquente est que beaucoup de femmes battues n'ont pas un endroit où se réfugier. Elles restent surtout parce qu'elles ne peuvent pas abandonner leurs enfants qui, dans la plupart des sociétés africaines, appartiennent au mari et à sa famille. Elles n'ont souvent pas les moyens de se prendre en charge, elles et leurs enfants.

Les violences domestiques peuvent aussi avoir un caractère psychologique, quand elles consistent en menaces, brimades, humiliations ou interdiction de sortir de la maison ou de se déplacer dans la rue. Par fierté, les femmes en parlent peu.

Bien que ses conséquences soient importantes, la violence n'est pas encore reconnue comme un sérieux problème de santé. Or, les coups et blessures causent des souffrances physiques, et même des mutilations et des handicaps capables de mettre en danger la santé et même la vie des victimes.

Le viol

On appelle viol toute relation sexuelle, imposée à une femme qui n'en veut pas, que le violeur utilise ou non la force, qu'il y ait ou non pénétration. Le viol constitue une des principales formes d'atteinte au droit à l'intégrité physique, car le corps d'une personne, en particulier celui d'une femme, lui appartient et elle seule peut décider avec qui elle aura ou non des rapports sexuels.

Il existe plusieurs formes de viol :

- le viol par une connaissance ou lors d'une sortie : Les études effectuées dans le monde entier ont révélé que la majorité des femmes violées ne l'ont pas été par un ou des inconnus, mais par des hommes qu'elles connaissaient bien. À l'occasion d'une visite à leur domicile ou d'une sortie, ces jeunes femmes ont été forcées à avoir des rapports sexuels avec l'homme qu'elles considéraient comme un ami.

- le viol par un groupe de plusieurs hommes. Ce type de viol est fréquent et se produit à l'occasion de bals ou de sorties en groupe. Les prostituées en sont souvent victimes, de même que les handicapées mentales, les mendiants ou les fillettes qui vivent dans la rue, c'est-à-dire des personnes qui généralement sont sans défense. De tels actes soulèvent rarement l'indignation et la mobilisation, et les violeurs s'en tirent sans dommage ;

- le viol commis par un ou plusieurs inconnus, qui est plus rare.

Le viol reste souvent impuni, car la majorité des Africains, les policiers en particulier, continuent de penser que « les femmes violées l'ont cherché ». C'est toujours la victime qui est considérée comme coupable. Pour certains, il est normal qu'une femme – ou une jeune fille – qui porte des vêtements trop courts, trop moulants ou trop suggestifs soit agressée. Pour d'autres, une agression commise contre une femme peut être justifiée si celle-ci était dehors tard la nuit. Pour d'autres enfin, seules les filles insuffisamment surveillées par leurs parents sont victimes d'agressions.

À cause de ces préjugés, les victimes de viol et leur famille ne veulent généralement pas de publicité autour de l'agression, car le viol n'est pas une violence ordinaire qu'on peut banaliser. Dans beaucoup de sociétés africaines, une jeune fille qui a été violée est considérée comme dévalorisée. Dans beaucoup de pays africains, l'auteur d'un viol peut, si la victime ou ses parents portent plainte, proposer une compensation financière ou le mariage pour le préjudice subi.

Mais si les parents décident de maintenir leur plainte, souvent, le tribunal décide que ce n'est pas un viol, mais seulement un attentat à la pudeur, et condamne le violeur à des peines de prison avec sursis et à des amendes d'un montant faible. Ces comportements des violeurs, des parents ou du tribunal contribuent à minimiser la gravité du crime qu'est le viol, et la responsabilité de l'homme qui l'a commis.

Conséquences du viol

Le viol affecte les femmes de plusieurs façons :

– dans la vision qu’elles ont d’elles-mêmes et de leur corps : elles se sentent sales et peuvent détester leur corps. Le résultat de cette dévalorisation peut être, pour certaines, l’adoption de comportements sexuels à risque, la fugue, la prostitution, l’abus d’alcool ou de drogue.

– apparition de troubles mentaux : sentiments de honte, de culpabilité, peurs, tristesse, désintérêt pour le monde qui les entoure, nervosité et cauchemars. Certaines femmes se réfugient dans la dépression, dans la folie, d’autres encore se suicident ;

– au niveau des relations sexuelles : les femmes violées peuvent avoir peur des hommes et avoir des difficultés pendant les relations sexuelles.

Concernant les fillettes et les adolescentes, les conséquences des violences sexuelles peuvent être très lourdes. Elles le sont d’autant plus que les victimes sont jeunes.

Avec une aide psychologique et le soutien de la famille, ces femmes et filles peuvent retrouver leur dignité et l’estime de soi. Bien que cela soit douloureux, une femme qui a été victime d’un viol doit essayer de parler avec d’autres personnes en qui elle a confiance. Elle pourrait également chercher à sortir de son isolement et rejoindre un groupe de femmes, qui ont vécu la même situation.

Que faire quand est victime d’un viol ?

* Pendant l’agression : Crier pour obtenir de l’aide, mais si crier peut mettre la vie en danger, il faut se taire et ne pas résister. Il faut essayer de bien observer l’homme pour pouvoir l’identifier plus tard.

* Immédiatement après le viol : essayer de demander de l’aide. Si cela est possible, il faut appeler une amie ou un membre de sa famille pour qu’il vienne vous chercher. S’il existe des associations de soutien et de défense des femmes contre les violences, il faudrait en contacter une pour obtenir conseil et assistance juridique si besoin. On doit leur raconter tout ce qui s’est passé au cas où l’on déciderait de porter plainte plus tard.

Il ne faut pas se laver même si on en a une grande envie. Il faut d’abord se faire examiner par un médecin qui recueille toutes les preuves sur le corps, y compris le sperme ou les traces de coups. Si on change de vêtements, il faut les garder au cas où la police en aurait besoin comme preuves pour l’enquête, car la femme qui a été violée doit fournir les preuves du viol.

* La prise en charge médicale : Après un viol, il est important de voir un agent de santé, un médecin ou une sage-femme. En effet, une femme violée, qu’elle décide ou non de porter plainte, a besoin d’un traitement médical et gynécologique. Il ne faut pas hésiter à poser toutes les questions qui préoccupent : sur les risques de MST ou de transmission du VIH/sida, la prévention d’une grossesse indésirée et le type de contraception à utiliser, les tests à passer, etc. Après la visite, l’agent de santé doit faire un rapport qui sera joint au dossier au cas où l’on aurait décidé de porter plainte.

* Porter plainte ? Même dans les pays où existe une loi, beaucoup de femmes qui ont été victimes de viol hésitent à porter plainte à cause des longues procédures, des résultats décevants, mais surtout de l’expérience douloureuse pour la femme, du fait de l’accueil des policiers et du sort souvent réservé à leur plainte par les juges. Une fois qu’une femme est décidée à porter plainte, il faut savoir que l’on doit prendre un avocat et le payer. Elle peut obtenir la condamnation du violeur.

L'inceste et les abus sexuels sur les enfants

L'inceste, qui est le fait pour un parent (père, mère, grand-père, oncle, frère sœur, cousin, etc.) d'entretenir des relations sexuelles avec un enfant de sa famille, fait partie des violences familiales. Il concerne le plus souvent les enfants, filles et garçons, car, contrairement à ce que l'on pense, les garçons aussi sont victimes d'inceste. Ce type de violence peut prendre plusieurs formes: l'utilisation d'un langage réservé à des adultes, certains baisers et caresses prolongés, le fait de serrer ou de toucher les organes sexuels d'un enfant, d'entretenir des rapports sexuels vaginaux, anaux ou oraux.

Les enfants qui ont été victimes d'inceste en parlent difficilement. Certains n'en parlent jamais, même si l'abus a duré des années. En effet, ils ont souvent peur de leurs abuseurs qui les menacent ou bien ils pensent que personne ne les croira s'ils en parlent.

Les effets de l'inceste sont sérieux et peuvent durer toute la vie. Les personnes qui, enfant, ont subi des abus sexuels peuvent avoir l'impression d'être différentes des autres, elles ont peur d'être rejetées si les autres s'aperçoivent qu'elles ont été victimes d'abus. Il peut leur être difficile d'avoir suffisamment confiance en quelqu'un pour prendre du plaisir à une relation sexuelle avec lui dans leur vie d'adulte. Les enfants qui ont été victimes d'inceste ont donc besoin d'un soutien psychologique sérieux.

Le harcèlement sexuel

On appelle harcèlement toute forme d'attention non voulue et qui a une signification sexuelle. Il inclut les pincements des joues ou des fesses, les caresses, les sifflements, et toute forme de pression pour obtenir un rendez-vous ou un rapport sexuel. Bien que l'accent soit davantage mis sur le lieu du travail, le harcèlement sexuel peut être relevé dans toute occasion où un homme a un pouvoir sur une femme : les patrons sur leurs subordonnées, les médecins sur leurs malades, les policiers sur les prostituées, les enseignants sur leurs élèves et étudiantes.

Sur les lieux de travail, il a des conséquences sérieuses sur la vie professionnelle des femmes, qui peuvent se retrouver licenciées pour avoir refusé les avances de leur patron, ne pas être recrutées ou voir leur avancement professionnel bloqué. Mais si elles acceptent, elles traîneront une réputation de femmes faciles et recevront des propositions de leurs collègues mâles. Elles seront considérées comme des personnes qui doivent leur travail aux faveurs sexuelles qu'elles ont accordées.

Certaines professionnelles sont plus souvent victimes que d'autres de harcèlement sexuel, de coups, de blessures et d'humiliations : il s'agit des prostituées qui fréquemment accusent les policiers de les harceler et de les obliger à avoir des relations sexuelles contre leur gré. Même quand elles se plaignent, aucune sanction n'est prise.

Les violences contre les femmes dans les zones de conflits

Les femmes qui vivent dans des zones de conflits ou qui sont réfugiées expérimentent toutes les formes de violences qui existent au plan physique et psychologique. Elles peuvent être violées, forcées à la prostitution ou réduites à l'esclavage sexuel. Les adolescentes sont particulièrement concernées par cette dernière forme de violence.

Leur situation qui est bien connue n'est pas toujours prise en considération par les autorités responsables et les organisations de défense des droits humains. Or, les crimes spécifiques que les femmes subissent pendant la guerre sont considérés comme des crimes contre l'humanité, et des réparations doivent leur être accordées, de même qu'un soutien psychologique.

Violences contre les Femmes : Récit de vie

" Je m'appelle Mariam N. J'habite dans la grande banlieue de Dakar. J'ai 42 ans et 7 enfants.

Quand j'ai atteint l'âge de 15 ans, mon père m'a mariée de force avec un de ses amis. J'étais encore à l'école primaire, mais mon père estimait qu'il fallait marier les filles dès qu'elles avaient leurs règles, autrement elles pouvaient tomber enceinte et amener la honte dans la famille.

Mon mari a toujours été violent et n'est jamais restée longtemps avec la même femme. Il s'est marié à plusieurs reprises, mais ses femmes ont toujours fini par le quitter car il les battait violemment. Est-ce que mon père connaissait ce trait de caractère ? Je ne sais pas.

Bien sur, mon mari m'a battue. Il a commencé à me battre à peine un mois après notre mariage et il continué. Il l'a fait pour un oui, pour un non : parce ses vêtements n'étaient pas repassés comme il le voulait, parce que les enfants jouaient dans la rue, parce que sa sœur n'était pas contente de moi, parce que son patron l'avait réprimandé ou par jalousie, car il est beaucoup plus âgé que moi.

Je ne l'ai jamais quitté. Même si dans notre groupe ethnique, les femmes peuvent retourner dans leur famille si elles sont malheureuses dans leur ménage, mon père n'aurait jamais accepté que je revienne à la maison.

Je sais que je peux aller porter plainte à la police. Mais comment puis-je amener le père de mes enfants au tribunal ?

De plus, je fais partie de ces femmes qui pensent qu'on ne doit pas aller se plaindre de ce qu'on vit dans son ménage. Une femme battue est forcément malheureuse, mais sa grand-mère, sa mère, et ses tantes ont vécu la même chose. J'accepte tout cela parce que je crois qu'une femme qui veut des enfants de foi c'est-à-dire des enfants qui réussiront dans la vie, doit souffrir pour son mari.

Il y a quelques jours, alors que mon mari commençait à m'insulter, un de mes fils l'a arrêté et lui dit que si jamais il levait encore la main sur moi, il aurait affaire à lui. Je ne veux pas que mon fils s'attaque à son père. Je ne veux pas que lui aussi croit qu'on règle les problèmes par la violence. Je veux que le cycle de violence s'arrête.

Notre Corps, Notre Santé peut être obtenu au RESAR :
Villa No 7395 Sicap Mermoz
BP 5339 Dakar Fann,
Dakar Sénégal
Tel : (221) 864 70 56

Ou à l'Harmattan,
5-7, Rue de l'Ecole Polytechnique
75005 Paris
France